Municipalité du Village de Roxton Falls
26, rue du Marché
Roxton Falls, Québec, J0H 1E0
Tél. : (450) 548-5790
Fax : (450) 548-5881
Courriel : roxton@roxtonfalls.ca

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE 2021

Citoyennes et citoyens de Roxton Falls,

Tel que requis à l'article176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je dépose ici le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité du Village de Roxton Falls, pour l'exercice financier 2021. Une copie de ce rapport est distribuée gratuitement à toutes les portes de la Municipalité, en conformité avec les modalités de distribution déterminées spécifiquement par le conseil municipal lors de la séance de conseil du 6 juin 2022. Ce rapport, ainsi que le rapport financier 2021 complet, seront disponibles sur le site internet de la Municipalité au www.roxtonfalls.ca.

Rapport du vérificateur externe

Les états financiers 2021 ont été vérifiés par la firme de vérificateur externe FBL S.E.N.C.R.L, société de comptables professionnels agréés et le rapport de l'auditeur indépendant a été déposé en séance publique le 2 mai 2022, de même que le document intitulé *« Rapport financier 2021 consolidé - Exercice terminé le 31 décembre »*.

Rapport financier 2021

Selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, avec un budget adopté et équilibré au montant de 1 420 000$, l'exercice financier s'est terminé avec un excédent de 5 818$. L'excédent accumulé se situe quant à lui à un montant de 68 959.

Pour ce qui est des excédents de fonctionnement affectés totalisant un montant de 189 204$, ils se résument ainsi : 167 204$ sont cumulés dans la réserve provenant de la vente des terrains (rue des Pins et des Lilas) et une affectation de 22 000$ affecté au budget de l'année 2022.

La réserve financière créée pour la vidange des étangs se situe à 36 738$. Pour ce qui est du fonds de roulement de 175 000$ qui a été créé, il est utilisé pour un montant de 110 525$, notamment pour l'achat du garage municipal (105 000$), laissant un solde disponible de 64 475$, qui peut être utilisé pour l'acquisition d'équipement ou pour financer des travaux.

Les immobilisations réalisées en 2021, totalisant 442 712$, se détaillent comme suit :

- Transport routier : 425 708$, pour l'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur la rue du Marché
- Hygiène du milieu : 3 255$ dans le cadre du projet de réfection du réseau d'égout pluvial de la rue de l'Église
- Aménagement, urbanisme et développement : 13 749$ pour le projet de développement de la rue Notre-Dame.

À noter également que 270 000$ ont été dépensés afin de procéder à la réfection de plusieurs segments de conduites du réseau d'égout pluvial et sanitaire (travaux réalisés en tranchée et sans tranchée).

Pour ce qui est de la dette à long terme, une somme de 110 750$ a été affectée à son remboursement et elle se situe, au 31 décembre 2021, à un montant de 1 075 450$, dont 273 048$ est à la charge du Gouvernement du Québec, dans le cadre d'une subvention accordée pour la réfection de la rue de la Rivière en 2017.

Traitement des élus municipaux

Tel que requis par la loi sur le traitement des élus municipaux, voici le traitement des élus municipaux. À la municipalité, je reçois un traitement annuel de 22 837$, dont 15 225$ à titre de salaire et 7 612$ en allocation de dépenses. Les conseillers reçoivent quant à eux un traitement annuel de 6 002$, soit 4 001$ en salaire et 2 001$ en allocation de dépenses. La seule rémunération supplémentaire prévue pour un élu municipal est celle versée par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, au montant annuel de 770$ en salaire et 385$ en allocation de dépenses, pour l'année 2021. À la MRC, à titre de maire et de préfet, j'ai reçu 26 489$ en salaire et 9 789$ en allocation de dépenses en 2021.

Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a adopté une mesure qui consiste à mettre en place un programme accordant une aide financière aux municipalités de 5 000 habitants et moins pour leur permettre de réaliser rapidement des travaux à leurs bâtiments municipaux. Pour la Municipalité du Village de Roxton Falls, il s'agit d'une somme de 103 439$ qui sera versée en 2022. Cette somme a été dépensée et a servi à la réalisation de deux projets : le réaménagement des bureaux municipaux et la réfection de la façade du garage municipal (incluant réfection à la toiture) ainsi que le drainage et l'asphaltage du stationnement. L'utilisation d'un solde du fonds Covid viendra compléter le financement de ces deux projets, permettant ainsi de soutenir entièrement la réalisation de ces deux projets avec le support financier du Gouvernement du Québec.

Jean-Marie Laplante, Maire